

# COMMUNE DE LOCHWILLER

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 13 avril 2015**

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- Les Adjoints : MM.KALCK Christophe.
- les Conseillers : Mmes DAUL Hélène et KAMMERER Nadège et MM. KLEIN Bruno, LUX Léonard, RONVAUX Alain et SCHAFFNER Roland.
- Absents excusés : MM. GOETZ Yves (qui donne procuration à KALCK Christophe), ERNENWEIN David (qui donne procuration à SCHAFFNER Roland) et VAN DER GIESSEN Marten (qui donne procuration à EBERSOHL Danièle).

### ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Adoption du Procès-verbal de la séance du 09 mars 2015
- 3) Vote des taux des taxes locales
- 4) Adoption du Budget Primitif 2015 : commune - lotissement WEINGARTEN II
- 5) Clôture du budget du lotissement Weingarten II
- 6) Garde et aide à domicile : demande de subvention
- 7) Point sinistre
- 8) Divers et informations

#### 1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance Bruno KLEIN.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### 2) Adoption du PV de la séance du 09 mars 2015

Le procès-verbal de la séance du 09 mars 2015 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 3) Vote des taux des taxes locales

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les taux des taxes locales pour l'exercice 2015 :

TAXES	TAUX	PRODUITS
- d'habitation	7,72 %	23 770 €
- foncière	3,24 %	6 597 €
- foncière non bâti	20,89 %	4 282 €
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	5,99 %	964 €

**Produit Fiscal attendu : 35 613 €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux taux des impôts directs locaux.

#### 4) Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2015

##### a) Commune

Madame le Maire soumet le projet de Budget Primitif de l'exercice 2015 qui s'établit comme suit :

Exercice 2015	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	549 720,00	169 458,00
Résultat de Fonctionnement reporté		380 252,00
<b>TOTAL</b>	<b>549 720,00 €</b>	<b>549 720,00 €</b>
////////////////////////////////////		
Section INVESTISSEMENT	471 708,00	421 384,00
Excédent d'investissement reporté		51 124,00
Reste à Réaliser	800,00	
<b>TOTAL</b>	<b>472 508,00 €</b>	<b>472 508,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 présenté par Madame le Maire, compte tenu du vote des taux d'imposition des impôts directs locaux votés ce jour.

##### b) lotissement WEINGARTEN II

Madame le Maire soumet le projet de Budget Primitif de l'exercice 2015 du lotissement WEINGARTEN II qui s'établit comme suit :

Exercice 2015	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	<b>209 773,10 €</b>	<b>209 773,10 €</b>
////////////////////////////////////		
Section INVESTISSEMENT	<b>201 461,55 €</b>	<b>201 461,55 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 du lotissement WEINGARTEN II présenté par Madame le Maire.

#### 5) Clôture du budget lotissement Weingarten II

Vu la délibération du 29 avril 2014 ;

Vu que le budget lotissement Weingarten II n'a pas été clôturé durant l'exercice 2014 ;

Compte-tenu des travaux encore réalisés en 2014, les parcelles invendues seront réintégrées dans l'actif communal au prix de revient de 209 773,10€ HT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, convient donc par délibération exécutoire :

- de clôturer le lotissement ;
- de sortir les terrains du stock dans le budget annexe ;
- de réintégrer les parcelles invendues dans l'actif communal pour le prix de revient TTC (achat + coût de production) selon les écritures suivantes :  
BP : mandat C/2113 pour le prix de revient soit 251 727,72 € TTC  
BA : titre C/7015 pour 209 773,10 € HT + TVA de 41 954,62 €
- sortie de stocks par les écritures suivantes :  
BA : titre C/3555-40 pour 201 461,55 €  
BA : mandat de 201 461,55 €
- de dissoudre le budget annexe

## **6) Garde et aide à domicile : demande de subvention**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'organisme « Garde et Aide à Domicile ».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas réserver de suite favorable à cette demande.

## **7) Point sinistre**

Madame le maire indique au conseil municipal que le calendrier des travaux est maintenu.

Le premier arrêté préfectoral du 13 janvier 2015 est arrivé à échéance le 13 avril 2015.

Le second arrêté préfectoral sera édité et signé vers le 20/04/15. Ce dernier a pour but d'accéder au terrain de la famille KANDEL et de permettre le démarrage des travaux.

Un projet d'arrêté a été envoyé par la préfecture aux personnes concernées pour avis et commentaires. Dès retour, l'arrêté sera émis.

Le délai des 2 mois court à compter de la date de réception de l'arrêté par la famille KANDEL et les sociétés MULLER et OTEC.

Durant cette période, GEODERIS procède à un appel d'offre pour effectuer les analyses indiquées par le Préfet.

## **8) Divers et informations**

### **a) Demande de subvention**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'organisme « AAPEI » de la région de Saverne.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas réserver de suite favorable à cette demande.

### **b) Information**

Madame le Maire avise les conseillers qu'un rappel sera effectué dans une prochaine note d'information concernant le respect de la salubrité publique, la divagation des chiens errants et leurs conséquences, le respect des horaires relatif à l'usage des machines bruyantes (tondeuse, perceuse, ...) pour le voisinage.

### **c) Emplacement conteneurs à verre**

Madame le Maire se charge de contacter SITA pour établir une proposition concernant le choix d'emplacement des conteneurs à verre.

### **d) Personnes âgées**

Hélène DAUL informe le Conseil Municipal qu'elle présentera son projet concernant la réunion mensuelle des personnes âgées du village lors de la fête des aînés du 26/04/2015. Les anciennes salles de classe seront utilisées pour ces rencontres.

### **e) Accès étang de pêche**

Le Conseil Municipal prend acte de l'information concernant un projet de réfection de l'accès à l'étang de pêche à partir de la rue de l'Etang.